

Modalités de la certification UC 4.2

Projet professionnel

Rendu du dossier : par email en pdf au plus tard vendredi 6 décembre 18h
et version papier le 9 décembre 8h45 (maison du GUC)

Certifications : **jeudi 12 décembre** sur convocation

Nature de l'épreuve :

Présentation d'un dossier de synthèse et entretien présentant le projet professionnel, un plan d'action, les outils de mise en action et ses perspectives.

Conditions d'organisation :

Entretien de 25 minutes en 2 parties :

- Présentation du projet professionnel et du plan d'action du candidat sur la base des éléments du dossier (10 minutes maximum)
- Questionnement du jury (15 minutes maximum)

Contact

Laurianne CARRER 06 86 89 64 90 - l.carrer@guc.asso.fr